Programme "Plantons 1 Million d'arbres" en 10 ans

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2023

Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : Bordeaux Métropole

Services de la collectivité associés : L'ensemble des services de Bordeaux Métropole sont partie prenante car le programme est piloté au niveau de la direction générale et est, de fait, très transversal. Il mobilise la direction de la Nature, le pôle patrimoine végétal et biodiversité, les 4 pôles territoriaux, la direction de l'urbanisme, la direction des mobilités, la direction des système d'information, la direction des Finances, la direction de la communication... Par ailleurs, les services des 28 communes sont également associés.

Budget : Autorisation de programme de 35 Millions d'Euros

Partenaires financiers : Entreprises mécènes : https://www.bordeaux-metropole.fr/Grands-projets/Le-mecenat-de-Bordeaux-...

Partenaires techniques : INRAE Biogéco, Agence d'urbanisme

Date de début : 01/11/20

Date de fin : 31/03/30



Objectifs :

Bordeaux Métropole souhaite planter 1 million d’arbres sur son territoire en 10 ans.

La stratégie s’articule autour de 2 axes :

- protéger les arbres existants,
- planter de nouveaux arbres, tant sur l’espace public que privé, ce qui implique une mobilisation et une appropriation durable de tous.

L’ambition est de remodeler la métropole, en augmentant largement la place du végétal (+20% d'arbres). Il s'agit de renforcer la biodiversité (priorité au label végétal local), de rafraîchir et d'embellir nos villes dans le contexte du réchauffement. Un mot d’ordre : la diversité, des espaces, des essences et des acteurs.

Les plantations se situent tant sur les espaces d’ores et déjà plantés, afin d’étoffer le nombre de sujets, que sur les espaces aujourd’hui minéraux, comme les places, les zones d’habitat, ou encore les zones économiques.

Les opérations d'aménagement mettent désormais en avant la place du végétal et, par ailleurs, différents leviers sont utilisés pour mobiliser les tiers. Par exemple :

- la stratégie de résilience alimentaire inclue des aides pour l'agroforesterie,
- des aides à la végétalisation des espaces collectifs des bailleurs et des copropirétaires sont proposées,
- les entreprises sont invitées à planter et à signer une charte d'adhésion au collectif "1 million d'arbres".

Mesures mises en œuvre :

L'autorisation de programme de 35 Millions d'Euros est utilisée pour :

- financer des opérations de plantations sous maitrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole en complément des opérations déjà financées par les crédits de droit commun (160 000 arbres et arbustes plantés depuis 2020 par les services métropolitains). Parmi ces opérations, plusieurs type de plantations sont réalisées : des microforêts, des plantations d'alignements, des vergers, etc.
- subventionner les communes lorsqu'elles végétalisent sur leur foncier, par exemple dans les cours d'école, grâce à un règlement d'intervention finançant 50% du montant des plantations (10 000 arbres plantés à ce jour par les communes),
- aider les bailleurs, sur la base d'un règlement instaurant des aides allant jusqu'à 50% du coût des opérations, voté en janvier 2023,
- aider les agriculteurs, sur la base de la délibération "stratégie de résilience agricole et alimentaire", votée en novembre 2022,
- financer des associations, soit dans le cadre du budget participatif "1 million d'arbres" en cours de déploiement sur 7 terrains métropolitains mis à disposition, soit via des subventions directes.

Enfin, des mesures visant à protéger le patrimoine existant sont également prises :

- Adoption du règlement de protection des arbres en novembre 2020, avec son barème d'indemnisation,
- Renforcement en cours, avec la modification du PLU intercommunal, du nombre d'arbres remarquables protégés : 689 arbres isolés viendront en supplément des 939 arbres déjà protégés par le PLU en vigueur.

Résultats / impact pour la biodiversité :

Une évaluation continue du nombre d'arbres et d'arbustes plantés depuis le lancement de l'opération a été mise en place sur déclaration des différents acteurs. A ce jour, plus de 260 000 arbres et arbustes ont été plantés depuis 2020.

Les espèces plantés sont essentiellement de la marque végétal local ou du label MFR. Les plantations évitent les zones humides ou secteurs de compensation et s'inscrivent dans les continuités écologiques.

Des évaluations sont en cours, notamment pour connaitre les impacts écosystémiques et la croissance des jeunes plants dans les micro-forêts.

Coordonnées

Bordeaux Métropole
Liens utiles
En savoir plus
www.capitale-biodiversite.fr
Contact

François DURQUETY, pilote du programme "plantons 1 Million d'arbres"
f.durquety@bordeaux-metropole.fr